

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES
BOUCHES-DU-RHÔNE**

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL / M. ÉRIC LE DISSÈS

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
11 Décembre 2020**

OBJET : Ports départementaux : mesure de soutien au titre de la crise sanitaire au chantier naval TRAPANI (port de Cassis).

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 11 Décembre 2020 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'approuver le principe d'une réduction de 25 % du montant HT de la redevance d'occupation 2020 due par le chantier naval TRAPANI, établi au port de Cassis, au titre de mesure de soutien liée à la crise sanitaire, soit la somme de 3 234€
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à exécuter cette mesure de soutien et à signer tous les documents y afférents.

À l'unanimité

**ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice des assemblées**